



La Ville de Saran recherche

**Un(e)Adjoint Technique
Contractuel Saisonnier
(du 1/05/26 au 31/10/26)**

Manifestations Municipales

SARAN, commune de 16 866 habitants (5eme ville du département), est située au nord de la métropole Orléanaise, à l'orée de la forêt d'Orléans et de la Beauce.

Le développement de la ville s'est fait dans le respect des grands équilibres et de la qualité de vie. La création de nombreux équipements publics, sociaux, culturels, sportifs... renforcent sa réputation de ville où il fait bon vivre.

Missions principales :

Sous la responsabilité du responsable du service des manifestations municipales :

- Vous participez au sein d'une équipe technique à l'équipement matériel des manifestations officielles, culturelles et sportives.
- Vous effectuez des travaux de maintenance du matériel affecté au service.
- Vous conduisez des véhicules pour transport de matériel.
- Vous préparez du matériel destiné aux manifestations.

Compétences requises :

- Diplômes – Formation – Concours :

- CAP souhaité, connaissances techniques
- Permis B obligatoire

- Compétences techniques :

- Adaptation à différents montages de structures temporaires (tentes, scènes, gradins ...)

- Compétences comportementales :

- Travail en équipe, bonnes relations humaines (publics divers), bonne condition physique

Contraintes spécifiques du poste :

- Possibilité de travail ponctuel le week-end en partie ou totalité
- Adaptation des horaires qui peuvent varier
- Présence lors de certains événements
- Rigueur et disponibilité dans le travail

Conditions de recrutement :

Rémunération statutaire + Régime indemnitaire mensuel 166€ brut + 13ème mois au prorata du temps de présence + Comité des Œuvres Sociales + Participation employeur mutuelles et prévoyances labellisées + Forfait Mobilité Durable

Adresser lettre de motivation + CV **au plus tard le 5 avril 2026** à Monsieur le Maire –
Service des Ressources Humaines – Place de La Liberté – 45774 SARAN CEDEX. -
ou par mail : recrutement@ville-saran.fr

